



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET SERVICES**

**VILLE DE BRUMATH
4 rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH CEDEX
Tél. : 03.88.51.02.04**

**Fourniture, installation, entretien et maintenance de panneaux
d'information lumineux**

**R.C.
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date limite de remise des offres : 7 septembre 2026 à 18h

Marché à procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique

ARTICLE 1. NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de BRUMATH
4 rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH
Tél. : 03.88.51.02.04
Fax. : 03.88.51.83.45

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché régi par le présent appel public à la concurrence est un marché de **Fourniture, installation, entretien et maintenance de panneaux d'information lumineux.**

ARTICLE 3. CONDITIONS DE L'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

3.1. Choix de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique).

3.2. Conditions de participation des concurrents

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Seuls les groupements d'entreprises sous forme de **groupement solidaire** sont autorisés à présenter leur offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra **indiquer tous les sous-traitants connus** lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros TTC.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. 4. Délai d'exécution

Date de début d'exécution : date de notification du marché.

Les panneaux devront être livrés et prêts à l'usage au 31/12/2026 au plus tard.

Durée prévisionnelle du marché à compter de la mise en service effective des panneaux : 5 ans, tacitement reconductible une fois pour une année supplémentaire.

3.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir opposer aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES OFFRES

4. 1. Retrait des dossiers

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur <https://alsacemarchespublics.eu>.

4.2. Conditions générales

Le titulaire est réputé, avant la remise de son offre :

- avoir apprécié toutes les conditions d'exécution des prestations et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité,
- avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier de consultation,
- avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations,

4. 3. Transmission de l'offre

L'offre entièrement rédigée en langue française et exprimée en euros sera transmise par voie électronique, sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu>.

Le candidat utilisera un format de fichier courant et largement disponible (exemple : pdf).

4. 4. Date limite de remise des offres

Le respect de cette date est impératif. Une offre remise hors délai ne sera pas examinée par la collectivité.

Date limite de remise des offres : Lundi 7 septembre 2026 à 18h
--

4. 5. Contenu de l'offre

Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- Pièces relatives à la candidature :
 - **imprimé DC1** : lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, comportant notamment la déclaration sur l'honneur prévue par l'article R2143-3 du code de la commande publique,
 - **imprimé DC2** : déclaration du candidat,
 - **une liste de références** permettant de juger des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.
- Un projet de marché, daté, complété et signé, comprenant :
 - Un **acte d'engagement** (A.E.) établi selon le modèle joint reproduit intégralement, ainsi que ses annexes, **complété, daté et signé** par le représentant qualifié de l'entreprise soumissionnaire ayant vocation à être titulaire du marché,
 - Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (**C.C.A.P.**) à accepter sans modification et à **signer**,
 - Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (**C.C.T.P.**),
 - Un devis détaillé (modèle du Dossier de Consultation),
 - Un **mémoire technique** présentant l'offre, comprenant :
 - Un document de 4 pages maximum synthétisant les caractéristiques de l'offre au regard des critères de jugement énumérés à l'article 5 ci-dessous, et notamment :
 - * Les performances techniques et environnementales des produits,
 - * Les modalités de formation des utilisateurs,
 - * Les modalités de maintenance préventive et corrective,
 - La fiche complétée des caractéristiques techniques des dispositifs (modèle du Dossier de Consultation),
 - Les fiches techniques des produits,
 - Un montage photo d'une simulation de panneau,
 - Le contrat de maintenance préventive et corrective précisant les moyens, délais et modalités d'intervention,
 - Un planning de réalisation pour la pose, la mise en service et la formation,

- Tout document utile à la clarté et la lisibilité du dossier de présentation de l'offre que le soumissionnaire jugera utile de joindre à son offre.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera écartée.

ARTICLE 5. JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix (40%) : coût d'acquisition, installation, mise en service, coût global ;
- Valeur technique (35%) : qualité, intégration esthétique, luminosité, lisibilité, résistance aux intempéries, durée de vie ;
- Performances environnementales (10%) : consommation électrique, matériaux utilisés,
- Maintenance (10%) : organisation de la maintenance, délais d'intervention, disponibilité des pièces détachées, formation initiale des utilisateurs, assistance à distance ;
- Délais d'exécution (5%) : délai de fabrication, livraison, installation et mise en service.

La valeur technique sera notamment jugée sur la base du mémoire technique joint à l'offre.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité, à réception des offres, soit de négocier avec les candidats, soit d'accepter les offres initiales.

ARTICLE 6. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Le candidat retenu devra produire les pièces, attestations et certificats mentionnés à l'article R2143-7 du code de la commande publique, ainsi que son attestation d'assurance en responsabilité civile et assurance décennale, dans le délai qui lui sera indiqué par courrier.

Ces documents sont demandés pour chacun des membres du groupement et sous-traitants, s'il y a lieu.

Les documents établis dans une autre langue que le français seront accompagnés d'une traduction en français.

A défaut de présentation de ces documents, l'offre sera rejetée et le candidat suivant dans le classement sera sollicité dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les entreprises devront poser leurs questions sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu>.